Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-212202055-20260602-20260206_DELIB6-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice 10
Présents 09
Votants 10

L'an deux mil vingt-six,
le mardi 05 mai,
Le Conseil Municipal de Plorec-Sur-Arguenon
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Rose-Marie DANIEL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 04/05/2026

PRESENTS : DANIEL R.-M., AMOSALA S., SIMEON J., BREXEL J., ROUXEL R., MAITRALAIN F., SAMSON J. TULASNE E., LE DOUJET C.

ABSENT : CADE A donne pouvoir à SAMSON J
SECRETAIRE : AMOSALA S.

20260206 – DELIB6 CONVENTION FONDS DE CONCOURS PARC ROULANT SDIS 22

Madame le maire rappelle qu'une délibération avait été prise le 20 mai 2025 au fond de concours qui vise à améliorer le renouvellement des véhicules de secours, aujourd'hui vieillissants.

En effet, plus de 130 véhicules du SDIS ont dépassé leur date d'amortissement technique, imposant une charge d'entretien de plus en plus lourde et faisant peser un risque croissant de réforme de ces véhicules sans capacité de pouvoir les remplacer. Avec des moyennes d'âge de réforme supérieures à 15 ans pour les ambulances et à 28 ans pour les engins incendie et porteurs d'eau, les pièces de rechange n'existent plus et ces véhicules ne répondent plus aux dernières normes de sécurité.

Le fonds de concours est proposé pour une période de deux ans, sur les exercices 2025 et 2026.

Le conseil municipal réuni, valide à l'unanimité le versement de l'année 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Rose-Marie DANIEL

17/6/2026

MAIRIE DE PLOREC-SUR-ARGUENON
R.F.
(Côtes d'Armor)